



LES DOSSIERS DE MÉMOIRE VIVE



Le secteur "A" du Frontstalag 122 de Compiègne

juin 1941 - janvier 1943

Le camp des « communistes » à Royallieu

par Pierre Labate

N°2

**Organisation et cloisonnement
de Royallieu
de janvier à juillet 1942
(proposition)**



Préface

Mémoire Vive a le plaisir de vous présenter le deuxième de ses « Dossiers ». Cette collection a pour objectif d'approfondir la connaissance historique des convois des 45000 et des 31000 en les resituant dans leur contexte historique local ou national. Notre numéro 1 était consacré à l'histoire des 45000 et des 31000 de l'Aisne. Le deuxième, est le fruit d'un travail sur le Frontstalag 122 et plus particulièrement le sous-camp A, conduit par Pierre Labate qui au sein de notre association se consacre notamment à compléter les recherches sur les convois.



Les 1175 hommes du convoi des 45000, communistes pour la plupart auxquels ont été ajoutés 50 juifs, des syndicalistes, des militants associatifs, des membres de réseaux gaullistes, ont été rassemblés à Compiègne, venant de différents camps d'internement ou de prisons françaises avant leur départ pour Auschwitz-Birkenau. Certains y ont vécu jusqu'à un an.



Les 31000, convoi de 230 femmes dont la moitié était communiste et qui comptait pour l'autre moitié des membres des réseaux gaullistes ou catholiques, n'est resté, venant du Fort de Romainville, qu'une nuit ou deux à Compiègne avant leur départ pour Auschwitz-Birkenau, même si certaines d'entre elles, venues notamment de Seine-Maritime, y ont fait, en 1941, un premier passage dont on sait peu de choses.

Constituant un élément du Frontstalag 122 avec le Fort de Romainville, le camp de Royallieu à Compiègne a été créé en juin 1941 pour la détention des « éléments ennemis actifs » du Reich, quand l'invasion de l'Union soviétique fait prendre un tournant à la politique de répression nazie en France, avec le soutien du gouvernement de Vichy. Les futurs 45000 sont alors regroupés au quartier A de l'ancienne caserne, dénommé « camp des communistes » par les premiers internés juifs à leur arrivée en décembre 1941.

C'est l'histoire de ce sous-camp A, de ses caractéristiques, de son organisation et de ses relations avec les deux autres sous-camps qui est l'objet de cette étude.

SOMMAIRE

Le camp militaire de Royallieu avant le <i>Frontstalag</i> 122	p 4
Fin juin, le "camp de concentration permanent pour éléments ennemis actifs"	p 5
Le "camp des communistes"	p 6
Les femmes à Royallieu	p 9
Le camp des internés civils	p 9
Le 26 août 1941, le camp A et les otages fusillables	p 10
Mi-décembre 1941, Royallieu dans le projet de déportation	p 11
Mi-décembre 1941, le sous-camp C : « camp des Juifs »	p 12
La "circulation" entre les sous-camps	p 14
Le concept d'otage	p 16
Les décisions successives de déporter des otages communistes	p 17
Transfèrement depuis des lieux de détention français des otages communistes pour la déportation	p 18
Vagues d'arrestations d'otages communistes pour la déportation	p 18
L'organisation du camp communiste	p 19
L'évasion des 19 communistes	p 20
Le bombardement de « représailles »	p 21
Le convoi d'otages communistes	p 21
La continuité du camp « communiste »	p 22
La fin du « camp des communistes »	p 22
Bilan	p 23

Nous tenons à remercier le Mémorial de l'Internement et de la Déportation de Compiègne et notamment sa directrice, Anne Bonamy, pour la prise en compte du destin des déportés du 6 juillet 1942, les familles de 45000 et de 31000 qui par leurs apports et leur mobilisation nous permettent de progresser en permanence.

Roger Hommet et Yves Jégouzo
Coprésidents de Mémoire Vive

Quand on souhaite s'informer sur le camp allemand de Royallieu à Compiègne, notamment en "surfant" sur internet, on "apprend" le plus souvent qu'il s'agissait d'un lieu de "transit" pour les Résistants, étape "de respiration" entre les prisons de France (lieux de détention avant et après les séances d'interrogatoires) et les camps du Reich, pour une durée d'internement d'un mois en moyenne. Cette présentation résulte de l'évacuation de toute chronologie, le Frontstalag 122 de Royallieu devenant un lieu symbolique sans historicité. C'est également, semble-t-il, le principe de présentation retenu pour la conception initiale du "parcours historique" du Mémorial de l'Internement et de la Déportation de Royallieu-Compiègne, lequel expose des totaux et des moyennes à la simplicité trompeuse, qui ne suffisent pas à rendre compte de l'évolution historique du site.



Camp de Royallieu (1953)

Il nous semble qu'une présentation du *Frontstalag* 122 rédigée avec "pédagogie", afin de clarifier le vécu des détenus, devrait être organisée en réunissant les trois monographies chronologiques parallèles de chacun des sous-camps A, B et C, tant ils ont fonctionné de manière différente, avec des temporalités spécifiques.

Le camp militaire de Royallieu avant le *Frontstalag* 122

Le camp de Royallieu est érigé en 1913 par l'autorité militaire sur un terrain de 22 hectares dans les faubourgs de Compiègne (Oise), sur un plateau balayé par les vents, avec un champ de manœuvre à proximité. Sur ce terrain, 24 baraques en brique de 60 mètres de long et 15 mètres de large s'alignent selon un plan en « U ». La symétrie de l'infrastructure dessine trois quartiers (A, B et C) de huit bâtiments de même surface et de même orientation, avec chacun leurs cuisines, leurs salles collectives (réfectoires), leurs latrines (cinq ou six cabinets situés à l'écart) et leur lavoir-séchoir exposé au vent.

Le 9 juin 1940, les Allemands entrent dans Compiègne.

Fin juin, l'armée allemande réquisitionne une partie des bâtiments de Royallieu pour son casernement. Les bâtisses restantes servent à loger provisoirement des réfugiés civils belges et français ayant fui devant l'avance allemande.

En septembre 1940, Royallieu est fermé aux civils et entouré d'une enceinte de barbelés (probablement avec miradors)

pour devenir un camp de prisonniers militaires sous l'appellation de *Frontstalag* 170 KN 654. Environ six mille soldats français et britanniques y sont détenus avant d'être transférés vers des camps en Allemagne les 7 et 8 décembre 1940 en cinq convois (un certain nombre réussissant à s'en échapper grâce à l'aide d'habitants de l'Oise). Une fois vidé, le *Frontstalag* 170 est provisoirement fermé.

Fin juin 1941 le "camp de concentration permanent pour éléments ennemis actifs"

Au cours de l'année 1941, un événement extérieur provoque un tournant dans l'évolution de la répression en France : il s'agit de la rupture du pacte germano-soviétique, le 22 juin 1941, matérialisée par l'offensive des troupes allemandes contre l'URSS, connue sous le nom d'opération « Barbarossa » et lancée pour la conquête de « *l'espace vital du peuple germanique* ». Hitler s'engage dans une nouvelle phase de la guerre qui ne doit rencontrer aucune opposition à l'intérieur de l'Europe occupée. À titre préventif, les Allemands procèdent donc à des arrestations massives dans les pays concernés (*Aktion Theoderich*). De même que l'opération « Barbarossa » elle-même a été l'objet d'une longue préparation tenue secrète, on est en droit de penser que les mesures "préventives" annexes ont été largement anticipées, même si aucun document d'archives n'a été cité à ce jour concernant la genèse du camp de Compiègne.

En France, afin de regrouper les hommes arrêtés préventivement, le commandement militaire allemand décide de créer un « *camp de concentration permanent pour éléments ennemis actifs* » du Reich. Pour ce faire, il choisit la caserne de Royallieu, isolée, mais desservie par une gare relativement proche et dont l'infrastructure "carcérale" (enceinte avec miradors) est déjà en place. La décision est probablement prise avant le 21 juin, date à laquelle le docteur Fortwängler, médecin capitaine allemand y est affecté.

Répondant alors à l'appellation officielle de *Frontstalag 122*, déjà conférée au Fort de Romainville, sur la commune des Lilas (dans le département de la Seine, aujourd'hui la Seine-Saint-Denis), le camp est géré par l'administration militaire allemande et gardé par un détachement de la *Wehrmacht*. L'infrastructure et le personnel de l'ancienne caserne restent militaires, mais, cette fois-ci, la plupart de ses occupants seront des détenus civils.

Le jour-même de l'invasion de l'Union soviétique, plusieurs centaines d'« *agitateurs communistes* » sont arrêtés conjointement par la police militaire allemande et les forces de l'ordre françaises (police et gendarmerie selon les consignes des préfectures...) dans le département de la Seine et en province. Pour le même motif, environ 500 Russes résidant en France - dont une majorité de "Russes blancs" hostiles à la révolution bolchévique qui auraient dû par principe être exempts de ces mesures préventives - sont arrêtés par la police militaire allemande. Assignés au quartier B, du camp, avec un statut d'internés civils comme ressortissants d'une nation belligérante, ils bénéficieront de conditions moins rudes.

Après avoir été rassemblés en différents lieux dans toute la zone occupée (à l'Hôtel Matignon, à Paris, pour le département de la Seine et en diverses prisons pour la province...), les premiers communistes arrêtés semblent avoir été conduits dans le camp

le 27 juin 1941. Le même jour, 88 internés du camp français (centre de séjour surveillé) d'Aincourt domiciliés en Seine-et-Oise - parmi lesquels trente futurs "45000" - sont conduits eux aussi à l'Hôtel Matignon. Tous les hommes rassemblés sont « *remis à la disposition des autorités d'occupation* » qui les internent au Fort de Romainville puis les transfèrent à la caserne de Royallieu.

Les personnes arrêtées comme communistes sont internées dans la section A du camp. Les Russes arrêtés sont internés dans la section B, séparée de la première par une clôture de fils de fer barbelés.

Le 31 juillet 1941, un rapport de situation des services du MBF fait état de 1300 personnes internées à Royallieu et, quinze jours plus tard, le commissaire spécial de Compiègne signale la présence de 1600 personnes.

Le 3 août 1941, André Poirmeur* (voir sources, Compiègne 1939,1945, p.106 et 117) mentionne encore l'arrivée d'« *une longue colonne d'ouvriers, de fonctionnaires d'intellectuels, de petits commerçants...* », « *groupe (...) composé de communistes que la police française et la Gestapo ont arrêtés en zone occupée (...) particulièrement considérable...* ».

AVIS

Le Parti communiste français étant dissous, toute activité communiste est interdite en France. Toute personne qui se livre à une activité communiste, qui fait de la propagande communiste ou qui tente d'en faire, bref, qui soutient, en quelque manière que ce soit, des agissements communistes, aide les ennemis de l'Allemagne.

Le coupable devra s'attendre à être condamné à mort par une Cour Martiale allemande.

Toute personne qui se trouve en possession de tracts antiallemands doit les remettre immédiatement au service militaire allemand le plus proche. Celui qui ne les aura pas livrés sera frappé d'une peine allant jusqu'à quinze ans de travaux forcés. J'attends de la sagesse de la population que chacun contribue à empêcher les éléments irresponsables de soutenir les ennemis de l'Allemagne.

Je vous mets en garde contre les suites graves qui doivent découler de l'attitude hostile des milieux communistes, non seulement pour les coupables eux-mêmes, mais encore pour la population entière du territoire occupé.

Paris, le 14 août 1941. Le Militärbefehlshaber en France
Signé : VON STÜLPNAGEL
General der Infanterie

* Note page 23

Le “camp des communistes”

Il semble qu'aucune reproduction ou citation n'a été publiée d'un document dans lequel l'administration militaire allemande désignerait le sous-camp A de Royallieu comme "camp des communistes", et aucune appellation de ce genre ne semble employée du côté de l'administration française, extérieure à la gestion du *Fronstalag* 122, alors que l'appellation « camp des Juifs » fut réellement officialisée.

Apparemment, ce sont les premiers internés juifs découvrant l'organisation du camp à la mi-décembre 1941 qui utilisent spontanément cette formulation. « *Il y avait en réalité quatre camps, explique Jean-Jacques Bernard : le camp juif qui venait de s'ouvrir, le camp politique qu'on appelait aussi le camp communiste, parce que les communistes y étaient en grande majorité, le camp russe où se trouvaient mêlés Russes rouges et blancs, enfin un camp américain qui s'ouvrit vers la fin du mois [après l'entrée en guerre des États-Unis] à l'autre extrémité de Royallieu et avec lequel nous eûmes peu de rapports* » (En fait, au sein du sous-camp B, étendu plus tard aux bâtiments C4 et C8, Russes et Américains occupent des bâtiments différents sans être totalement séparés par une clôture...). De même, un autre interné juif arrêté dans les mêmes circonstances, Henri Jacob-Rick dessine dans son cahier de souvenirs un plan du secteur C sur lequel il représente en périphérie le « *camp des communistes* » et le « *camp des Russes* ». Dans les divers témoignages publiés - Castro, Gompel, Kohn, Montel, Schatzman - les références aux “communistes” du sous-camp voisin se multiplient. Ainsi, c'est l'appartenance politique évidente de la très grande majorité des internés du camp A qui lui vaut cette appellation.

Cette évidence s'impose encore en mai 1942, quand quelques patriotes proches du gaullisme, arrivés au *Frontstalag* 122 parmi les otages du Calvados, écrivent au commandant du camp pour lui signaler qu'il doit y avoir une erreur parce qu'eux-mêmes n'ont manifestement rien à voir avec les internés au milieu desquels ils se trouvent (journal de Lucien Colin)...

Si, administrativement, il n'existe pas de "camp communiste", les communistes - individuellement et collectivement - sont par contre clairement désignés par les autorités allemandes et françaises dans nombre de documents en relation

avec l'internement à Royallieu, lors des arrestations, des transferts et de l'élaboration de diverses listes d'otages.

Dans les semaines qui suivent l'arrivée massive des premiers internés justifiant l'ouverture du camp, un tri est effectué parmi ceux-ci sur la base de critères propres aux autorités allemandes. Le 14 août, 297 détenus arrêtés comme « communistes » sont libérés (FS 122, voir sources, p. 94 ; Alphonse Mérot en compte 296). Parmi eux, un futur “45000”, Albert Dugales, de Versailles, que la police française va s'empresser d'appréhender et de reconduire au camp d'Aincourt.



Alphonse Mérot

Le 13 septembre 1941, Samuel Goldstein, militant communiste de Montreuil est recalé par une commission de libération malgré des certificats favorables de ses employeurs (la commission siège quatre jours et tous les internés sont interrogés sur leurs convictions politiques, cf. Chassepot, cahier commencé à Compiègne).

Ainsi, dans un premier cycle de fonctionnement (au moins jusqu'en juillet 1942), Royallieu fonctionne également comme une sorte de centre de tri. La pratique de l'autorité militaire d'occupation semble être avant tout de mettre la main sur un nombre préétabli de suspects, sans trop s'interroger sur la réalité de l'activité qu'on leur reproche, puis d'effectuer des vérifications a posteriori... avec plus ou moins de bonne volonté. Une sorte de politique des quotas par secteur géographique - parfois à la suite d'attentats ou de sabotages - pouvant expliquer le maintien en détention de certains suspects, malgré l'absence totale de preuve d'action clandestine hostile de leur part. Par exemple, une modeste activité syndicale antérieure à la guerre, abandonnée depuis, mais consignée dans les fichiers de la police française, peut suffire à justifier la prolongation de l'internement, voire une désignation comme otage.

Le camp de Royallieu ayant été ouvert pour y enfermer des communistes, clairement désignés par la politique répressive de l'occupant et celle du gouvernement de collaboration - dont la police arrête parfois les militants dans des actions combinées et finit par "remettre" ceux qu'elle détient - ceux-ci constituent donc, par définition, la très grande majorité des internés du camp A. Il convient cependant de rappeler l'acception très large de ce terme pour les autorités d'occupation et que s'y trouve dès l'origine un certain nombre de détenus non-communistes (éventuellement d'anciens



Lucien et Marcel Colin

adhérents ayant mis fin à cet engagement).

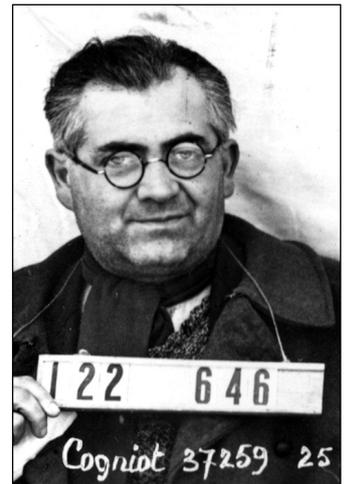
Dès l'arrivée des premiers internés dans le camp, fin juin 1941, l'administration militaire allemande exige qu'ils organisent eux-mêmes une grande partie de leur existence collective dans l'enceinte du secteur qui leur est assigné. À ce jour, il ne semble pas qu'ait été publiée une étude spécifique sur cette organisation, ses limites et son fonctionnement précis : ce qui était exigé, ce qui était clairement autorisé et ce qui était interdit (pas de copie connue d'un possible règlement intérieur). Quelques récits de détenus - lettres, journaux, cahiers d'internés, mémoires de rescapés - en laissent filtrer des bribes.

Au sommet de cette organisation interne, les détenus doivent désigner un responsable chargé de les représenter auprès de la direction du camp et de rendre compte à celle-ci du respect des consignes, en utilisant la langue du vainqueur. Les internés le nommeront « doyen ». Mais Georges Cogniot - qui n'a pas connu les camps de concentration - le désigne par le mot

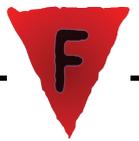
allemand *Lagerältester*. Pour la direction du camp, il est de la responsabilité du doyen de désigner d'autorité ceux qui occuperont les différentes fonctions nécessaires au fonctionnement du collectif des détenus.

Cependant les militants communistes n'installent pas mécaniquement cette hiérarchie descendante.

En effet, ils mettent d'abord en place leur propre organisation politique, de manière clandestine, sous couvert de la structure définie par la *Wehrmacht*. Si on ne trouve guère de témoignages explicites concernant cette installation, puis les interactions que l'on



©Francine Mayran



devine constantes entre l'interdit et l'obligatoire, il est possible d'esquisser quelques propositions.

Les militants responsables d'avant-guerre (élus, responsables de régions, de section, de cellules, cadres syndicaux...) qui ont maintenu leur engagement dans la clandestinité étaient déjà des figures connues et respectées. C'est notamment le cas pour Michel Rolnikas, le premier doyen, avocat de beaucoup de militants clandestins jugés par un tribunal correctionnel pour activité et propagande communiste, passés par la prison avant d'être placés en internement administratif. Étant germaniste (il donnera des cours d'allemand à ses co-détenus), Rolnikas est apte à occuper cette fonction de doyen. C'est aussi le cas de Georges Cogniot, responsable communiste le plus notoire dans ce cadre, professeur agrégé, connu, entre autres, comme député de la Seine depuis 1936 et rédacteur en chef de L'Humanité (assistant à ce titre aux réunions du bureau politique du PCF). À leur arrivée commune, fin juin 1941 - immédiatement après leur arrestation -, Cogniot laisse le poste de doyen à Rolnikas parce que lui-même, relevant de maladie, se considère alors trop faible pour l'occuper.

Nombre d'autres militants ont assumé des responsabilités croissantes dans l'activité clandestine et confirmé ensuite, dans des prisons et centres d'internement français, leur ascendant personnel vis-à-vis de leurs co-détenus. Leur autorité s'impose ainsi presque naturellement.

Si, au sein du sous-camp des politiques, les militants restés fermes sur la ligne définie par la direction du parti étaient plus que majoritaires, s'y trouvaient également d'ex-militants mal considérés depuis leur rupture en réaction au pacte germano-soviétique, des adhérents trop peu politisés pour être conséquents, voire des pères de familles déstabilisés par l'évolution de leur situation, des personnes arrêtées pour d'autres motifs ou par erreur, et enfin quelques droits communs à la fiabilité plus qu'incertaine, constituant un terreau propice à l'apparition de quelques « mouchards ». Dans cet entre-soi approximatif, la clandestinité était donc encore à l'ordre du jour, continuant à s'organiser « en triangle » afin d'en garantir l'étanchéité.

C'est pourquoi une partie des désignations aux postes officiels - préalablement à l'agrément de la direction allemande - a dû se faire par cooptation au sein du réseau ou par décision des dirigeants politiques. Georges Cogniot rapporte avoir ainsi renouvelé l'équipe des cuisiniers, fonction nécessitant d'abord une grande probité ; qualité également requise pour les internés affectés à la réception et à la distribution

des colis, préalablement ouverts et fouillés par les gardes allemands.

Dans les courriers qu'il adresse à son épouse, Georges Varenne, membre du triangle clandestin de direction, utilise l'expression « hommes de confiance », traduction probable de l'allemand (*Vertrauensleute* ?). Cette responsabilité désigne-t-elle seulement l'entourage immédiat du doyen ?

Sur plusieurs cahiers conservés, une chanson rédigée pour un spectacle organisé par les détenus est dédiée avec ironie aux porteurs de rubans jaunes :

**« Ce brassard couleur de famille
Désigne ceux qui sont responsables.
Aussi faut voir comme ils frétilent
On dirait des poissons sur la table
Toute la journée ils vont courant
Criant à en devenir affreux.
Ils ont tous les embêtements
Mais ils ont le p'tit ruban jaune.**

**Le matin, ça commence par l'appel.
Après ils désignent les corvées.
Puis c'est la soupe : avec quel zèle
Ils gueulent après toutes les chambrées.
Et ils vont distribuer les lettres
La liste des colis et autres choses.
Toujours ils parlent de se démettre,
Mais ils ont le p'tit ruban jaune.**

**Et quand ils veulent se reposer
Ou bien flancher à la belote,
Aussitôt, on vient les appeler
Et voilà qu'il faut qu'ils se trottent.
Quand viendra la libération,
habitant le Nord ou le Rhône,
Sûrement qu'chez eux ils garderont
À leur bras le p'tit ruban jaune »**

S'agit-il des chefs de bâtiment ?

Toujours est-il que c'est avec une légitimité absolue en terme de représentativité que des militants communistes aguerris mettent en place l'organisation intérieure - officielle et clandestine - du camp A. Il est donc historiquement inadéquat de suggérer qu'il y ait pu avoir une forme d'accaparement indu, voire un coup de force pour expliquer cette prise de responsabilité. Même dans l'excellent ouvrage collectif édité par les Archives départementales de l'Oise (*"Frontstalag 122..."*), la formulation selon laquelle les communistes « monopolisent tous les postes et services importants » semble péjorative.

Les femmes à Royallieu

Leur dénombrement et les conditions de leur présence restent à établir.

Georges Cogniot (Parti pris, p. 478) signale l'arrivée en octobre 1941 d'un

convoi de femmes venant pour la plupart de Seine-Maritime, parmi lesquelles Germaine Pican. Il nomme aussi Lucienne Weil, institutrice à Vesoul et ancienne trésorière fédérale du Parti, morte en déportation en Allemagne. « *Ce jour-là fut jour de branle-bas pour tout le camp. Nous tâchons d'accueillir ces camarades le mieux possible, en les répartissant pour le soir de leur arrivée dans les popotes supposées les moins mal fournies en colis du dehors. Grâce à la débrouillardise des cantiniers, on se procure même du vin, quelques fleurs. Nos invitées, qui sortent d'ignobles prisons, n'en croient pas leurs yeux.* »

Où dorment-elles ? Quand repartent-elles ? Georges Cogniot n'en dit pas plus...

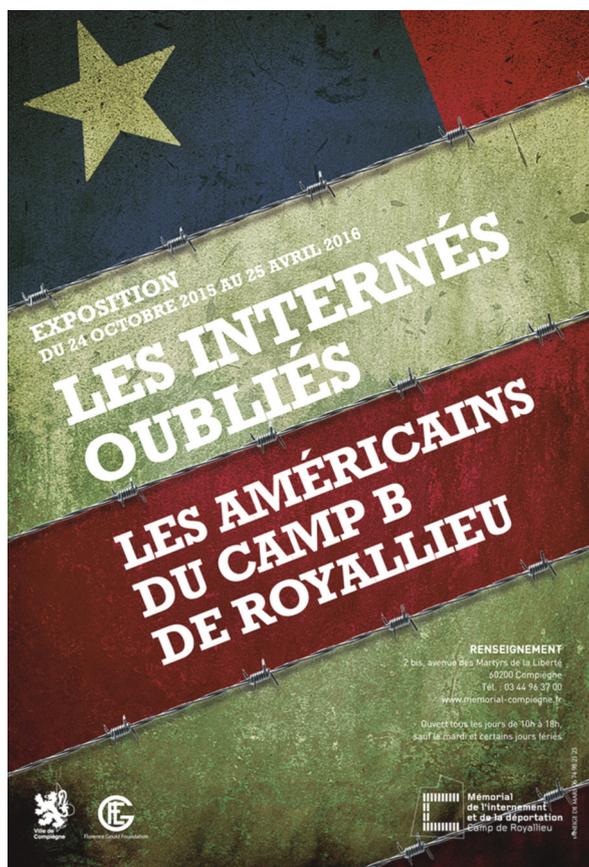
Ce qui est sûr, c'est que, comme beaucoup de femmes arrêtées dans le cadre de l'affaire Pican-Politzer-Cadras, Germaine Pican est enregistrée au

Fort de Romainville le 24 août 1942, en provenance du quartier allemand de la maison d'arrêt de la Santé, à Paris 14e.

Même manque de précision s'agissant d'un autre contingent de prisonnières arrivées à la Toussaint 1941 (Parti pris, p. 479), parmi lesquelles Germaine Veirgartner, Régina Polikar et Georgette Delarue.

Le 9 mai 1942, François Montel, détenu juif, écrit (Journal de Compiègne, p. 51) : « Tableaux du camp (...) - le camp communiste (il y a des femmes internées avec les hommes dans le camp - ... ». A-t-il été abusé par les hommes travestis à l'occasion des bals ayant lieu dans le théâtre (Petit Casino), mentionnés un peu plus tard par Lucien Colin qui, lui, ne signale aucune présence féminine ?

Le camp des internés civils



En décembre 1941, après l'entrée en guerre des États-Unis contre les puissances de l'Axe, des ressortissants américains sont internés au camp B où des bâtiments leur sont réservés. C'est peut-être à ce moment-là que les Russes sont assignés aux

bâtiments C4 et C8, séparés par une clôture des autres bâtiments du quartier C.

Les autorités allemandes retirent leur statut d'interné civil, avec les droits afférents, à 117 internés russes désignés comme juifs afin de pouvoir les inscrire sur les listes des convois de la « solution finale ». Au cours de l'été, tous les internés russes restants sont évacués de Royallieu avec 43 internés yougoslaves, « *les israélites au camp de Drancy et les aryens dans un camp en Silésie* ». Le 12 septembre 1942, 142 juifs russes ou soviétiques sont transférés à Drancy d'où 131 sont déportés deux jours plus tard (convoi n°32 SK).

Ainsi s'achève l'existence du « *camp russe* », centre de tri qui aura duré un an.

Mais le camp B continue d'exister, essentiellement pour les Américains du Nord et du Sud, avec d'autres internés civils venus de tous pays. En toute logique, il est dorénavant surnommé par les autres détenus le « *camp américain* ». Lucien Colin l'appelle ainsi dès son arrivée en mai 1942 et certains témoins considèrent qu'il y a simultanément dans cette période un « *camp russe* » et un « *camp américain* ». Ce secteur est alors véritablement en marge du reste du camp, puisque ses internés ne risquent ni la fusillade ni la déportation et bénéficient d'un soutien extérieur important en terme de nourriture et de médicaments.

Le 26 août 1941, le camp A et les otages fusillables

Le 21 août, le jeune cadre communiste Pierre Georges - futur Colonel Fabien - lance l'action armée contre l'occupant en tuant en plein jour un officier

allemand, l'aspirant de marine Alfons Moser, dans la station de métro Barbès-Rochechouart. En l'absence d'Otto von Stüpnagel, Ernst Schaumburg, commandant militaire du Gross-Paris, fait paraître un avis ordonnant : « 1) À partir du 23 août, tous les Français en état d'arrestation, que ce soit par les autorités allemandes en France, ou qui sont arrêtés pour le compte de celles-ci, sont considérés comme otages. 2) En cas de nouvel acte, un nombre d'otages correspondant à la gravité de l'acte commis sera fusillé. »

Le 26 août, Claude Chassepot - arrêté le 22 juin 1941 en Saône-et-Loire et interné à Royallieu depuis le 19 juillet - écrit dans son cahier : « L'on vient d'apposer une affiche dans le couloir. Il y est écrit que nous sommes considérés comme otages et qu'il y aura des fusillés parmi nous, suivant la gravité de l'acte délictueux commis à l'extérieur. Nous sommes priés d'en faire connaître le texte à nos familles. Je m'en donnerai bien garde : ma mère en serait affolée. Elle a bien assez de souci comme ça, la pauvre vieille... »

La menace pèse désormais sur tous les détenus des prisons et des camps de la zone occupée. À Royallieu, cette menace devient réalité le 19 septembre quand, à vingt heures, trois soldats allemands viennent chercher les avocats communistes Antoine Hajje, Georges Pitard et Michel Rolnikas, le doyen. Ils sont fusillés le lendemain au Mont-Valérien avec sept autres

communistes. Les internés de Compiègne apprennent la nouvelle par les journaux le 22 septembre.

À partir du 19 septembre, toute personne arrêtée par la police française pour « activité communiste ou anarchiste » est également considérée comme détenue pour le compte des Allemands ; les détenus d'Aincourt en sont prévenus le 23 septembre (Hannhart). Le 22 octobre, une circulaire aux préfets fait obligation de remettre aux autorités allemandes d'occupation les listes des personnes arrêtées ou internées par la police française pour menées communistes.

Entre temps, le 28 septembre 1941, Otto von Stüpnagel établit un document appelé par la suite « code des otages » formulant les règles organisant les fusillades et le choix des victimes.

Les exécutions d'otages pris parmi les communistes du camp reprennent le 15 décembre 1941 (sept) :

Henri Eugène Bannetel, Henri Prou, Daniel Perdrigue, de Montfermeil, Victor Louis Courtout, Alexandre Turpault, Julien Berthier, Jean-Marie Damichel sont exécutés au Mont-Valérien.

Le 14 février 1942 :

Roger L'Heveder, né le 26 mars 1914, enterré à Lacroix-Saint-Ouen

Lucien Levavasseur, né le 19 février 1910, enterré à Vieux-Moulin

Jacques Samson, né le 22 septembre 1919, enterré à Lacroix-Saint-Ouen

Henri ou Chaim Porecki, né le 16 juillet 1914, enterré à Vieux-Moulin

Le 21 février :

Léon Durvillé, né le 19 juillet 1880, enterré à Carlepont

Arthur Lefevre, né le 14 mai 1896, enterré à Carlepont

Émile Michaud, né le 18 octobre 1901, enterré à Carlepont.

Le 7 mars à Carlepont, « aux trois bouleaux sur bois Saint-Mars-les-Corps » :

Corentin Cariou, né le 12 décembre 1898, enterré à Cuts

Jean Baptiste Réchaussière, né le 24 octobre 1900, enterré à Cuts

Pierre Rigaud, né le 5 novembre 1910, enterré à Cuts

Le sous-préfet de Compiègne informe le préfet que « le samedi 7 mars, les autorités allemandes ont emmené, on ne sait où, trois communistes. Au moment de quitter le camp, ces trois communistes ont entonné « Le Chant du départ », les autres restés au camp, leur ont répondu en chantant « La Marseillaise ». À titre de sanction, tout envoi de colis est suspendu jusqu'au 15 avril ».

Le 31 mars au champ de tir des Beaux-Monts :

Gustave Delarue, né le 13 décembre 1883 (59 ans).



Colonel Fabien

Un nom est signalé sans précision, Auguste Jean, fusillé le 24 avril 1942.

Le 30 avril, René Chaintreau, Albert Bessières et Octave Gautrin sont exécutés à Amiens.

Le 9 mai 1942 au champ de tir des Beaux-Monts :
Maurice Boulet, né le 15 décembre 1910
Jean Delatre, né le 2 juin 1920
André Giraudon, né le 18 juillet 1916
Gustave Lecomte, né le 27 mars 1905
Karl Ursin Scheid, né le 5 août 1896
La protestation solidaire du 7 mars n'est pas renouvelée...

Au total, 31 (?) otages ont été prélevés dans le camp de Royallieu pour être exécutés en tant que communistes, dont 18 fusillés dans l'Oise (ADO, 33 W 8253/1).

Dans la chronique intégrée à son cahier d'algèbre, à la date du 10 mai, Alphonse Mérot en compte 38, mais sans établir de liste nominative...

La politique des otages est, de fait, une politique terroriste puisqu'un nombre considérable de personnes sans lien direct avec les faits reprochés peuvent se sentir menacées. Aucun de ceux qui figurent sur une liste d'otages fusillables n'en est informé (aucun ne doit l'être, selon les consignes allemandes). En conséquence, ce sont bien tous les internés qui s'estiment concernés.

C'est ainsi qu'avant de réaliser, quelques jours avant leur départ, qu'ils sont en instance de déportation, les détenus du camp A se vivent d'abord comme des fusillés potentiels : « *Aujourd'hui, c'est le tour de mon copain. Demain, qui ?...* ». C'est exactement l'inquiétude exprimée dans son journal par le jeune Lucien Colin, arrivé le soir du 9 mai 1942, jour du départ de cinq internés pour la fusillade. Le 30 juin, il écrit encore : « *Partirons-nous ? Franchement je le souhaite, car ce n'est pas gai d'être entre des mitrailleuses et une épée de Damoclès au-dessus de la tête !* »



Mi-décembre 1941, Royallieu dans le projet de déportation

En mesure de représailles à la suite de deux attentats commis les 2 et 5 décembre 1941, Otto von Stüpnagel demande l'autorisation de faire procéder à l'exécution de 100 otages ainsi

qu'à l'internement et à la déportation vers l'Est de 1000 Juifs et de 500 « jeunes communistes ». Ces propositions ayant été acceptées, les autorités allemandes disposent, à partir de la mi-décembre 1941, d'une nouvelle « mesure d'expiation » : « *la déportation à l'Est pour travaux forcés d'éléments criminels judéo-bolcheviques* ». L'avis est paru le 13 décembre dans les journaux collaborateurs et les détenus de Compiègne l'apprennent par ce canal. C'est à partir de cette date - cinq mois et demi après sa création - que le *Frontstalag* 122 devient

également, pour les autorités allemandes, un centre de transit (la déportation du millier de juifs qui y furent conduits en décembre aurait dû être quasi immédiate). Il convient de noter que la lenteur de l'organisation des premiers convois de « politiques » jusqu'au 24 janvier 1943 ne rendra pas évidente cette nouvelle fonction d'antichambre de la déportation pour les internés du camp A, qui ressentent essentiellement la menace que les fusillades d'otages fait peser sur chacun d'eux.

Mi-décembre 1941, le sous-camp C: « camp des juifs »

Alors que les premiers internés sont à Royallieu depuis cinq mois et demi, le secteur C du camp - qui semble resté sans affectation particulière jusque-là - est utilisé pour y

rassembler des hommes juifs en vue de leur déportation au titre des représailles annoncées dans l'Avis du 13 décembre. La veille, le 12 juillet 1942, sur proposition d'Otto von Stüpnagel et avec l'accord d'Adolf Hitler, 743 "notables" français de Paris sont arrêtés par la *Feldgendarmarie*, parfois assistée d'agents de police français, - et rassemblés au manège de l'École militaire.

Dans la soirée, ils sont conduits à la gare du Nord où ils rejoignent environ 300 Juifs étrangers ou apatrides internés au camp français de Drancy depuis août 1941, ceci afin de compléter l'effectif annoncé (1000 personnes) du convoi de représailles. Dans la nuit du 12 au 13 décembre, les 1043 hommes montent à pied de la gare de Compiègne jusqu'à Royallieu.

À l'intérieur du camp, une simple clôture, sans barbelés, mais gardée, est installée avant leur arrivée pour matérialiser la nouvelle séparation avec les autres sous camps - "politique", "russe" (Saül Castro *Le Camp juif de Royallieu-Compiègne 1941-1943*, p. 218). Bientôt, elle sera renforcée afin d'empêcher tout contact (Gompel, op. cit. p. 49). Les bâtiments sont entièrement vides, excepté une litière de paille répandue sur le sol ; résultat probable d'un pillage du mobilier par les autres détenus lorsque cette partie du camp était vide. Selon George Kohn (op. cit. p. 131), les arrivants sont conduits dans les bâtiments C1, C2, C3, C4, C5 C6 et C7 (il ne mentionne pas le C8) ; lui-même est assigné au C2.

Benjamin Schatzmann écrit (*Journal d'un interné de Compiègne-Drancy-Pithiviers*, p. 431) : « Les bâtiments qui servent à nous loger sont au nombre de cinq, et sont disposés parallèlement. Ils sont numérotés, ou il y a inscrit sur les murs : C7, C6, C5, C4, C3 et C2 (ce qui fait un de trop !). Les autres, de la même série, ne sont pas habités par ce que nous sommes : les internés ou déportés du 12 décembre. »

Henri Jacob-Rick, qui s'installe en même temps au C7, dessine un plan (*Le Camp juif de Royallieu-Compiègne 1941-1943*, p. 162) sur lequel une clôture isole les juifs dans les bâtiments C1, C2, C3, C5, C6 et C7. Les bâtiments C4 et C8 sont hors de ce périmètre : logiquement, ils font partie du camp "russe", mentionné sur le dessin.

Il est possible que le bâtiment C1 soit resté vide, disponible pour d'autres usages, peut-être séparé du reste du sous-camp.

Après 73 libérations ("ordre spécial", puis hommes de plus de 65 ans et grands malades) intervenues les 18 et 20 décembre, ils ne sont plus que 975. Les autorités allemandes tenant à conserver à Royallieu le chiffre rond de mille Juifs, les effectifs sont complétés en prélevant la différence parmi les internés de Drancy.

La déportation de ce millier d'hommes aurait dû avoir lieu dans les jours suivants leur arrivée à Compiègne, mais, en raison de difficultés logistiques pour organiser le départ du train prévu, le premier transport de déportation de représailles est reporté à février ou mars 1942 (télégramme du 24 décembre 1941). Le séjour des internés juifs se prolonge donc et, par la force des choses, le sous-camp C s'organise... dans les pires conditions. Le régime infligé aux 1000 internés du camp juif



Train du dernier voyage

©Francine Mayran

durant l'hiver 1941-1942 est d'une extrême dureté, longtemps colis et courrier leur sont interdits. « Nous [eûmes en revanche beaucoup de rapports] avec les communistes et les Russes qui furent, les premiers jours, chargés de notre subsistance et marquèrent à notre égard, les uns comme les autres, des sentiments inoubliables. S'il y eut, les premiers temps du moins, des adoucissements à notre sort, c'est à eux que nous les dûmes ».

Excepté l'absence de travail forcé, le sort des Juifs à Compiègne est proche des conditions existant dans les camps de concentration de l'Est : refus de courrier (jusqu'à la fin février 1942) et de colis alimentaires, refus de soins médicaux réels, famine (phlegmon, œdèmes aux jambes...), absence d'hygiène imposée... Serge Klarsfeld compte au moins 26 détenus juifs morts au *Frontstalag* 122 du 13 décembre au 22 mars.

Ayant constaté la présence de poux, les Allemands organisent une désinfection des bâtiments et des vêtements du 2 au 9 janvier : les occupants de chaque bâtiment en cours de désinfection sont entassés tour à tour dans l'ancien réfectoire. Le mélange des vêtements lors de leur traitement s'avère totalement contre-productif contre les parasites (G. Kohn, op. cit. p. 134-135).

Le 6 janvier 1942, Werner Best, chef du "groupe police" de l'état-major administratif du MBF, prenant acte de l'ordre du quartier général de l'armée de terre, adresse une lettre à Knochen lui proposant « de garder provisoirement les 1000 Juifs au camp de Compiègne et de ne placer sous détention allemande les 500 jeunes communistes, qui se trouvent pour la plupart dans des camps français et dont il ne connaît jusqu'à présent que le nombre, (que) lorsque leur déportation sera réalisable ». L'offre est acceptée par Knochen qui en informe Müller le 13 janvier.

De vrais lits (en métal) arrivent seulement le 12 janvier au sous-camp C, mais pas de sièges ni de tables (Saül Castro). Des châlits sont également mentionnés...

Le 23 janvier, les détenus juifs installent un semblant d'infirmerie dans le bâtiment C2 (première consultation systématique le 1^{er} mars).

Le 27 janvier, les détenus juifs sont immatriculés dans le camp.

Le 10 février, après deux mois d'existence, la création du camp des Juifs est finalement officialisée par un décret du commandant militaire : « (...) le camp juif, installé dans l'enceinte du camp de détention policière de Compiègne, séparé des autres détenus administratifs, doit servir à héberger les Juifs arrêtés :

1. aux fins de déportation (*Deportations-Juden*) ;
2. comme otages pour l'application de mesures ultérieures de représailles (*Jüdische Geiseln*) ;
3. parce qu'ils tombent pour une autre raison [en tant que Juifs] sous le coup du décret concernant les camps de détention administrative du 30 décembre 1941. »

À la même date, le 10 février, des internés communistes, dont André Tollet, pris au camp français de Rouillé (Vienne) sont installés pour quelques jours dans un bâtiment du camp C (sans davantage de précision).

Un décret similaire, daté également du 10 février 1942, règle les conditions d'internement des communistes destinés à la déportation (*Deportations-Kommunisten*) et reprend les dispositions s'appliquant aux Juifs "déportables". Il en fixe l'âge à 18-55 ans, la nationalité (Français ou apatrides) et ordonne la rédaction d'un formulaire pour chaque interné destiné à être fusillé ou déporté. Des fichiers spéciaux pour ces mêmes catégories doivent être constitués dans ce camp, afin qu'à tout moment, les prisonniers puissent en être extraits.

Après la libération d'hommes juifs particulièrement âgés et de certains malades entre le 13 et le 15 mars, puis le transfert à Drancy le 19 mars de 178 hommes âgés de plus de 55 ans, de moins de 18 ans ou « inaptes au travail », encadrés par des gendarmes français et menottés deux par deux, le 27 mars 1942, 550 internés juifs de Compiègne sont conduits à la gare où ils montent dans un train composé quelques heures plus tôt à la gare Le Bourget-Drancy.

C'est le premier convoi partant de France à destination d'Auschwitz. Déjà "sélectionnés", ces 1112 hommes ne le seront pas à l'arrivée et entreront dans le camp de concentration (KL) ; seulement 19 d'entre eux reviendront.

Le 3 avril, 80 Juifs n'ayant pas été désignés pour le convoi sont conduits à Drancy. Pendant vingt-cinq jours, le « camp juif » est vide ou presque ; aucun historien n'y évoque la présence de détenus qui auraient maintenu une continuité d'organisation. On pourrait presque parler de deux "sessions" d'existence du camp juif pour rassembler deux convois successifs de déportation d'otages de représailles vers Auschwitz. Revenant de l'hôpital de Compiègne à la fin avril, Benjamin Schatzman constate qu'il faut recréer le service d'infirmerie.

Le 29 avril, 784 détenus de Drancy arrivent au camp de Royallieu, dont certains ayant fait le trajet inverse au début du mois tels Georges Wellers,



Abraham Drucker entouré de ses fils
(de gauche à droite) Jean, Jacques et Michel. Coll. M. Drucker.

François Montel, installé au bloc C3. Le chef du sous-camp (doyen) est alors le grand rabbin de Bayonne. Les otages juifs du Calvados arrivent le 5 mai. Le 11 mai, ils sont rejoints par des internés des camps de Beaune-la-Rolande (131) et de Pithiviers (152), pour l'essentiel d'origine étrangère, arrêtés en mai et août 1941. D'autres Juifs sont amenés plus tard à Compiègne comme otages juifs ou communistes, comme ceux qui furent arrêtés après l'attentat de Tours du 5 février 1942. Adam Rutkowski signale également l'arrivée d'environ 200 Juifs extraits de prisons françaises où ils purgeaient des peines pour diverses infractions. Vers le 20 mai, Benjamin Schatzman signale l'arrivée de treize hommes venant de Dijon (p. 233). Le 5 juin, un convoi emportant un millier de Juifs part de la gare de Compiègne à destination d'Auschwitz (32 rescapés). La veille, au dernier moment, 23 Juifs sont extraits du camp "communiste" (F. Montel, p. 57). Témoignant après guerre, Georges Wellers considérait que ce deuxième grand départ représentait la fin du « camp des Juifs ».

La circulation entre les sous-camps

Avant l'arrivée des otages juifs et des Américains, il existe une certaine "souplesse" pragmatique dans l'affectation des bâtiments des quartiers A et B de l'ancienne caserne. Dans la chronique intégrée à son cahier d'algèbre, Alphonse Mérot note, pour la période du 22 septembre 1941 : « ... nous passons dans les bâtiments B. Les cours sont supprimés, manque de place. [...] Nous apprenons les tragédies de Nantes et Bordeaux. [...] Nous retournons à nos anciens baraquements. Tout reprend : les cours, les soirées théâtrales. »

Si les camps A et C sont finalement séparés par des barbelés, des transferts d'internés se font du premier dans le deuxième, sans doute après que les fiches individuelles aient été triées.

Mais, la séparation des camps ne correspond peut-être pas exactement aux trois quartiers de l'ancienne caserne.

Il reste environ 230 otages juifs dans les bâtiments du camp C.

Les 23 et 26 juin 1942, 163 hommes restés au camp - dont 96 conjoints d'Aryennes - sont transférés au camp de Drancy (114 d'entre eux avaient fait le trajet inverse le 29 avril) ; comme le 19 mars, ils sont conduits dans une cour où des gendarmes les menotent deux par deux.

Cinquante autres sont sélectionnés comme otages pour être intégrés au premier grand convoi de déportés politiques du 6 juillet.

Les dix-huit hommes restants après ce départ - parmi lesquels le docteur Abraham Drucker - sont placés au "camp des politiques" où ils accèdent aux mêmes droits concernant la correspondance et les colis. La notion d'otages juifs "déportables" (*Deportationsjuden*) aux fins de repréailles, instituée par l'administration militaire, n'a plus lieu d'être en vertu de l'ordre de Himmler adressé à la Gestapo le 23 juin 1942 : tous les Juifs domiciliés en France doivent être déportés aussitôt que possible. Après six mois et demi d'existence, le sous-camp juif est "officiellement" dissous ; c'est la conviction du docteur Drucker. Selon Adam Rutkowski, ce nom lui resta pourtant jusqu'à l'évacuation définitive de Royallieu en août 1944.

Le 6 mai 1942, François Montel, détenu juif, signale des « nouveaux arrivés dans les camps voisins » (parmi lesquels certainement les premiers otages du Calvados à Royallieu), mais aucune entrée dans le camp C. Pourtant, Les otages caennais sont enfermés dans le quartier C à leur arrivée. Marcel Cimier : « ... lorsque nous arrivâmes au camp, nous fûmes mis au bâtiment C5... ».

Cependant, le 15 mai, il note « *Bridge avec (...) les médecins Pecker, Balter, Drucker...* » (il est possible que ceux-ci aient été affectés à l'infirmerie). Le 4 juin, à la veille du deuxième départ d'otages juifs vers Auschwitz, il écrit : « *Au dernier moment, 23 Juifs sont extraits du camp communiste.* » Le 10 juin : « *Breitman et 15 Juifs passent du camp communiste dans le camp juif.* » Le 20 juin : « *Breitman retournera demain au camp A...* ». Le docteur Breitmann était auparavant interné comme "communiste" et affecté à l'infirmerie du camp A. Un nommé Lucien Breitmann, né le 23 juin 1890 est déporté le 24 janvier 1943 vers



Émile Drouillas

le KL Sachsenhausen (58882) et disparaît dans le *Kommando* de Falkenhausen (I.74, p.601 ; seul avec ce patronyme...).

De même, des internés juifs sont admis à l'infirmerie du camp "russe", seule correctement équipée et dirigée par le Docteur Simon Lubicz (ou Lubiez), comme Roger Gompel, en janvier 1942 (p. 58). Cependant le médecin militaire allemand les exclut des quelques soins dispensés. C'est aussi la seule infirmerie équipée d'un cabinet dentaire : à partir du 28 mai, le dentiste

Benjamin Schatzmann est chargé de sélectionner des internés du camp juif pour s'y rendre avec eux sous escorte et les y soigner, en appont du dentiste américain attiré (p. 249).

Après (?) le départ du premier convoi d'otages juifs, des communistes sont transférés dans certains bâtiments du quartier C, comme Émile Drouillas qui envoie une carte du bâtiment C1 le 23 ou 28 mars 1942. Pris dans la vague d'arrestations du 28 mars, Pierre Longhi écrit sa première carte de correspondance depuis ce même bâtiment. Le 30 juin 1942, dans une lettre adressée à sa famille et sortie clandestinement, Georges Fouret écrit : « ... dans la nuit du 24 au 25 un avion inconnu nous a lâché 15 bombes qui ont fait 3 tués et 4 blessés, dont deux blessés de Châtellerault [...]. Les 3 tués sont américains. [...] Nous avons évacué le bâtiment A4 pour aller au C1, néanmoins mon adresse est toujours A4 : les ouvriers sont en train de réparer la toiture. » On est là cependant à seulement une semaine du départ de son convoi.



Pierre Longhi

À la veille de leur déportation, plusieurs futurs "45000" mentionnent dans leur courrier ou message qu'ils sont assignés au bâtiment C5, peut-être celui dédié au regroupement une fois la sélection des partants opérée. Dans *Témoignages sur Auschwitz*, René Petitjean écrit (p. 31) : « C'est l'appel des futurs déportés par lettre alphabétique. Le classement en trois groupes de quatre cents suit la visite du Major et le troupeau est emmené du côté des Juifs, au secret. »

Le camp C est donc celui qui connaîtra les affectations les plus diverses...

Pendant une période, les blocs C2 et C3 sont réservés à des femmes internées et une palissade de planches vient compléter la clôture de séparation avec le camp A.

C'est probablement dans ce sous-camp que sont enfermées pour une nuit ou deux, selon leur date d'arrivée, les 230 femmes extraites du fort de Romainville et de Fresnes, en préalable à leur déportation le 24 janvier 1943 avec le grand convoi d'hommes qui sera, lui, dirigé sur Sachsenhausen.

Fin janvier 1943, dans le cadre de la destruction de Vieux-Port de Marseille en représailles d'attentat, Royallieu est choisi comme base arrière pour le deuxième « criblage » d'une partie de la population évacuée par la police française avant le dynamitage des immeubles. Un premier train, composé de 52 wagons de marchandises transportant 1642 personnes suspectes (dont au moins 782 Juifs), arrive d'Arcen le 26 janvier et un autre de Fréjus le 2 février transportant environ 600 personnes (dont 150 Juifs). Les arrivants (hommes, femmes et enfants) sont internés au camp C. Un certain nombre d'entre eux y mourront.

La police française vient au camp de Royallieu participer au nouvel examen de situation : des fiches sont établies en triple exemplaires et 42 personnes sont libérées.

Le 9 mars, 782 Juifs arrêtés à Marseille, dont 228 femmes, sont transférés de Compiègne à Drancy. Le 23 mars, une grande partie d'entre eux font partie du convoi de 994 personnes déportées vers le centre de mise à mort de Sobibor (aucun survivant). D'autres seront du convoi suivant, parti deux jours plus tard pour la même destination.

Le 28 avril, 600 internés marseillais non-juifs sont déportés au KL Sachsenhausen... ou - en tant que Nord-africains - dans son *Kommando* des îles Anglo-normandes.

Le 26 mai 1943, les 90 derniers internés considérés comme Juifs sont transférés au camp de Drancy. Mais Serge Klarsfeld cite une autre date, le 21 août 1943, avec le transfert à Drancy de 154 hommes et femmes, correspondant selon lui à la « fermeture du camp juif ».

Fin novembre 1943, environ trente Américaines et Anglaises, dont peut-être un certain nombre de juives, sont transférées au camp d'internés civils de Vittel, dans les Vosges.

On estime à 3500 le nombre de Juifs passés par le camp de Compiègne-Royallieu.

Le concept d'otage Par un décret du 30 décembre 1941, Royallieu devient "camp de détention de police allemand" : *deutschen Polizeihaftlager*. À partir de cette date, le MBF définit deux types de détention administrative : la détention de police (*Polizeihaft*), à titre de prévention ou en vue de représailles, distincte de la détention de sécurité (*Sicherhunghaft*), véritable peine infligée contre les personnes ayant déjà commis des actes mettant en péril les intérêts allemands, mais dont l'exécution de la procédure pénale ne peut être entreprise pour des raisons particulières. Pour la région parisienne, cette dernière est exécutée au camp de Romainville, appartenant à la même entité administrative que le camp de Compiègne.

Le 3 février, après qu'Otto von Stülpnagel ait adressé un long rapport pour convaincre ses supérieurs d'abandonner les exécutions massives d'otages, le Haut commandement de l'armée de terre à Berlin (OKH) lui signifie qu'il rejette « toute appréciation unilatérale et toute décision arbitraire qui ne tiendraient pas compte, par leur nature et par leur ampleur, des conceptions fondamentales du Führer ». Il retire au MBF tout pouvoir de décision concernant le choix et le nombre des otages à prendre et à exécuter. À partir de ce moment, Adolf Hitler fixe, au cas par cas, les sanctions à prendre. Il exige qu'en représailles des attentats et des attaques à la bombe « qui se sont multipliés depuis le 15 janvier sans qu'on ait pu les élucider, il soit procédé à l'exécution d'un grand nombre de communistes ou, selon le cas, de Juifs déjà appréhendés, et d'auteurs d'attentats antérieurs et à l'arrestation d'au moins 1000 communistes ou, selon le cas, de Juifs, pour être déportés ». En conséquence, Otto von Stülpnagel ordonne immédiatement aux Feldkommandant de choisir, dans les camps français d'internement, de nouveaux otages parmi les jeunes communistes, âgés de 21 à 27 ans et ayant fait preuve d'une activité communiste depuis le 25 juin 1940. Ceux-ci devront être immédiatement inscrits sur les listes d'otages et transférés au camp de Compiègne. L'ordonnance spécifie qu'« au cas où il y aurait à faire des propositions d'exécution, et s'il n'y a pas de raison particulière de considérer la culpabilité d'un autre groupe, il convient de proposer un effectif convenable de communistes de l'âge indiqué ». Le MBF adresse le 7 février aux commandants des régions militaires le télégramme suivant :
À l'avenir, les personnes qui doivent être fusillées à l'occasion de mesures de représailles ne doivent pas nécessairement avoir été condamnées ou être détenues pour des délits graves contre les forces d'occupation.

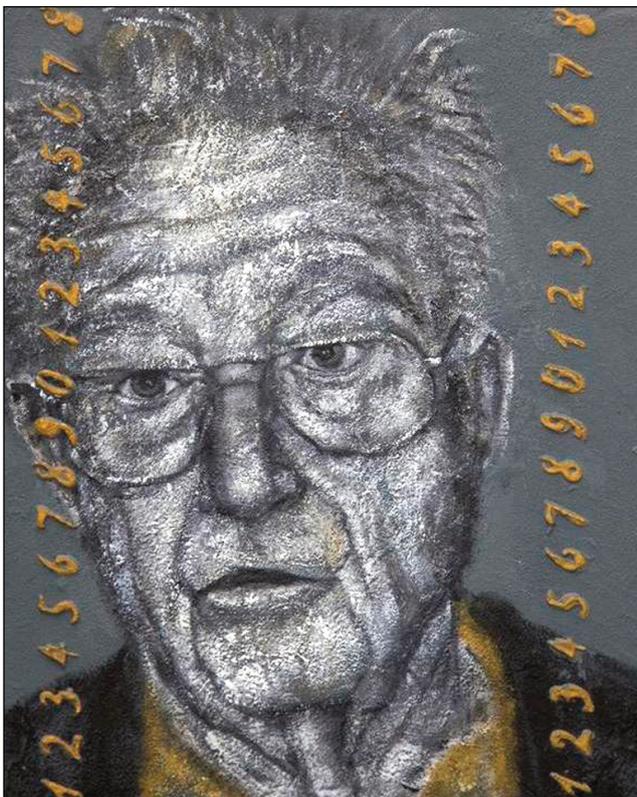
Il convient de prendre en premier lieu :
a) des auteurs d'attentats antérieurs ;
b) des communistes et des Juifs.

Comme l'a relevé Claudine Cardon-Hamet, historienne du convoi du 6 juillet 1942, Karl-Heinrich von Stülpnagel, le nouveau MBF, qui s'emploie à légitimer les mesures destinées à combattre les auteurs des actions armées, adresse le 6 mars 1942 aux commandants des régions militaires et des autres unités territoriales l'ordre de ne plus employer le mot *Geisel* (otage) dans la correspondance entre leurs services et dans leurs relations avec les autorités françaises et la population. Car celle-ci, explique-t-il, associe au mot otage, *l'image de notables*, qui n'ont aucun rapport avec les milieux des activistes. *Il faut donc parler de personnes politiquement et idéologiquement proches des milieux des auteurs (des attentats) et s'il est nécessaire de décrire ces personnes, on indiquera, si possible, qu'il s'agit de communistes et de Juifs. En agissant ainsi, ajoute-t-il, on n'ira pas à l'encontre des règles du droit des peuples, en évoquant ce type de raison idéologique, lors de la prise de mesures de représailles (CDJC, XLVa-23).* Dans une circulaire diffusée une semaine plus tard, le commandant de la région militaire A précise : « À la place, il y a lieu d'employer les termes de *Sühnemaßnahmen* (mesures de représailles), de *Sühnepersonen* » (CDJC, XLV-5). Construits autour de « *sühnen* », ces substantifs sont difficiles à traduire, car le verbe signifie « expier », c'est-à-dire : « payer pour... », « subir une souffrance imposée ou acceptée à la suite d'une faute, à titre de réparation ou en vue d'un rachat ». En ce sens, la traduction de *Sühnemaßnahmen* par "mesures punitives" paraît mieux adaptée, car elle introduit une connotation morale que ne possède pas le terme de "représailles". L'adjectif "punitif" n'étant pas toujours utilisable, on s'en tiendra cependant au mot "représailles".

Les décisions successives de déporter des otages communistes

Comme il a été écrit plus haut, à la suite d'attentats commis en décembre 1941, Otto von Stülpnagel demande l'autorisation de faire procéder à l'exécution de 100 otages ainsi qu'à l'internement et à la déportation vers l'Est de 1000 Juifs et de 500 « *jeunes communistes* » ; propositions qui, une fois acceptées, déclenchent aussitôt l'arrestation de notables juifs français par la *Feldgendarmerie*. Autant la décision de déporter des otages juifs entraîne une mise en œuvre immédiate, laquelle ne se trouve freinée que par une difficulté logistique, autant l'avis de déportation des communistes met du temps à se concrétiser.

Le 16 décembre, les différentes *Feldkommandantur* communiquent au *MBF* le nombre de « jeunes communistes » (âgés de 30 ans au plus) qui se trouvent internés dans les camps français et dans le camp allemand de Compiègne. Le 24 décembre, le *MBF* décide que les camps de Mérignac (Gironde), Aincourt (Seine-et-Oise) et Rouillé (Vienne) auront à fournir



Fernand Devaux
peinture de
Francine Mayran

chacun 110 détenus, celui de Compiègne 120, et celui de Châteaubriant 150. Le tri doit se faire, comme pour les Juifs, après « *un court examen médical par le médecin du camp, qui jugera s'ils sont physiquement aptes à travailler* ». Il ordonne que la liste des détenus sélectionnés lui soit envoyée

en double exemplaire pour le 20 janvier. Les jeunes communistes resteront au camp jusqu'à ce qu'on les appelle et ne seront pas séparés des autres internés. Les commandants devront éviter « *toute mesure qui pourrait provoquer une agitation parmi les détenus du camp* ». Toute libération ou tout transfert de ces prisonniers ne pourra se faire sans l'autorisation de la *Feldkommandantur*. Dans le cas où le nombre fixé ne pourrait être atteint, de nouvelles arrestations seront ordonnées.

À l'annonce politique initiale projetant la déportation vers l'Est de 500 « jeunes communistes » viennent s'ajouter plusieurs décisions de déportation en représailles à de nouveaux attentats (parallèlement à des fusillades d'otages spécialement désignés).

Le 29 janvier 1942, suite aux attentats à l'explosif commis les 7, 9, 16 et 28 janvier dans la capitale contre des installations de l'armée allemande et aux coups de pistolet des 18 et 20 janvier qui avaient blessé des membres de la Wehrmacht, le commandant du Grand-Paris, Schaumburg, annonce que « *cent membres des Jeunesses communistes et Juifs seront déportés à l'Est. Six communistes et Juifs qui étaient en rapport avec les coupables ont été fusillés* ».

De même, à la suite d'un attentat à la bombe dans un café malfamé de Brest, sont arrêtés « *tous les anti-Allemands de Brest en vue de leur déportation dans l'Est* ».

Dans la nuit du 4 au 5 février, un groupe armé communiste sabote le transformateur électrique d'Auboué (Meurthe-et-Moselle) qui alimente 17 mines de fer du bassin de Briey. Hitler ordonne que 20 otages soient fusillés. Otto von Stülpnagel reporte d'un mois leur exécution, le temps de retrouver les responsables. « *Au cas où les coupables ne seraient pas arrêtés jusqu'au 10 mars 1942, 20 communistes seront fusillés en représailles et dans le but d'empêcher le retour de tels crimes* ». Il y ajoute la déportation conditionnelle « à l'Est » de 50 autres personnes. À la suite des interventions de l'ambassadeur d'Italie (plusieurs travailleurs émigrés italiens sur les listes), du gouvernement français et de Speer, ministre allemand de l'Armement - qui redoute les conséquences prévisibles sur la production du bassin minier de Briey -, Hitler acceptera, le 2 avril, de renoncer aux fusillades. Par contre, les déportations seront maintenues, et 70 personnes, dont les 20 otages voués à l'exécution, seront transférées à Compiègne, en vue de leur départ vers l'Est ; 63 otages de Meurthe-et-Moselle seront déportés à Auschwitz dans le convoi du 6 juillet 1942.



Le 28 avril, en représailles de plusieurs attentats commis à Paris (“affaire Molitor” ou “Blomet”) les autorités d’occupation procèdent - seules - à Paris et en banlieue à l’arrestation de 397 personnes pour la plupart (toutes ?) internées à Royallieu... où une commission vient faire le tri et procède à des libérations.

La question est donc bien de réunir à Royallieu-Compiègne un contingent d’au moins mille otages “communistes” déportables. Les mesures d’expiations particulières s’articulent avec l’obligation administrative de fournir un quota local d’otages.

Transfèrement depuis les lieux de détention français des otages communistes pour la déportation

Le 9 février 1942, les autorités d’occupation (*Feldkommandantur* n°677, de Poitiers) viennent chercher 52 à 57 internés - dont 45 ou 48 de la Seine - au camp français de Rouillé. Une escorte militaire allemande les conduit à Poitiers où ils sont enfermés dans deux wagons à bestiaux et transférés - via Paris - au camp de Royallieu.

Le 11 février, les “autorités d’occupation” « *extraient* » 21 militants communistes du camp français d’Aincourt sans en indiquer les motifs ni la destination au chef de centre. Ils sont conduits à Royallieu.

Le 5 mars, 16 internés administratifs (dont 9 futurs “45000”) du camp français de Gaillon, dans l’Eure, sont remis à la gendarmerie allemande (*Feldkommandantur* n°517, de Rouen) et conduits en autocar à Royallieu.

Le 7 mars, deux internés du camp français de Choisel à Châteaubriant sont remis aux autorités d’occupation à la demande de celles-ci et conduits à Royallieu.

Le 18 mars, dix jeunes communistes (tous futurs “45000”) internés au camp français de Rouillé sont « *extraits* (du CSS...) *par les autorités allemandes et transférés, pour des raisons qui n’ont pas été indiquées,* » à Royallieu.

Le 5 mai, 24 communistes de la caserne des Tourelles que viennent de « *prendre des gendarmes allemands* », 13 communistes extraits du dépôt de la préfecture de police, et 14 « *internés administratifs de la police judiciaire* » remis aux “autorités d’occupation” à la demande de celles-ci sont conduits à la gare du Nord pour leur transfert à Royallieu.

Le 10 mai, 81 internés du camp français de Voves (dont 70 futurs “45000”) sont « *remis aux mains des autorités d’occupation* » et transférés à Royallieu.

Le 20 mai, ils sont encore 28 internés de Voves (dont 19 futurs “45000”) « *pris en charge par les autorités d’occupation* » et transférés à Royallieu.

Le 22 mai, 156 internés du camp français de Rouillé, Vienne, (dont 126 futurs “45000”) sont remis aux autorités d’occupation à la demande de celles-ci et conduits à Royallieu.

Vagues d’arrestations d’otages communistes pour la déportation

Comme il est indiqué ci-dessus, des vagues d’arrestations d’otages en vue de leur déportation sont opérées parallèlement aux fusillades de représailles.

L'organisation du camp communiste

Dans une lettre envoyée le 9 août 1941 à son épouse, Émile Drouillas

demande quelques crayons et cahiers. À partir du 6 août, il suit plusieurs cours organisés par les détenus :

- de français, dispensés par Braud, Couhier et Leguillette,
- d'arithmétique, géométrie, algèbre, par Couhier, Pouilloux et Lhermitte,
- d'allemand par l'avocat Rolnikas (puis par Cogniot),
- de droit municipal par l'avocat Hajje,
- de législation ouvrière dispensés par l'avocat Pitard,
- d'« accidents du travail » (sic) par Boitel.
- de sciences usuelles par Lavigne.

Les avocats Hajje, Picard et Rolnikas sont extraits du camp et font partie des 12 otages fusillés au Mont-Valérien le 20 septembre.

Parallèlement aux cours de type scolaire, des conférences sont également organisées sur une grande diversité de sujets.

Les activités sont multiples. L'artisanat (fabrication de petits objets à partir des matériaux disponibles) est encouragé par des expositions-concours donnant lieu à des ventes de solidarité. Les arts sont également valorisés : chant choral, chansonnette de variété (radio-crochet), théâtre, music-hall, (« cirque »), dessin. Malgré la dénutrition, le sport s'impose naturellement, le sous-camp A étant le seul à disposer d'un espace permettant d'organiser des matches de football. Il y a des combats de boxe. Compétitions d'échecs. Ne parlons pas des parties de belote qui s'imposent d'elles-mêmes...

La direction politique clandestine incite ses camarades à constituer des groupes de partage de colis pour régulariser la redistribution de nourriture, ainsi qu'à la création d'une caisse de solidarité clandestine du camp redistribuant des fonds aux internés démunis et jusqu'à leurs familles à l'extérieur.



Si l'on peut penser que ces activités auto-organisées par les détenus atteignent leur apogée à Royallieu-Compiègne entre juillet 1941 et juin 1942, elles ne sont pas spécifiques de cet endroit et se sont forgées avant et en d'autres lieux, que ce soit dans la clandestinité avant l'arrestation (carnets de souscription



pour les militants emprisonnés), au dépôt de la préfecture de police de Paris, au sein des prisons et surtout dans les centres d'internement français : Aincourt, Rouillé, Châteaubriant, Gaillon, Les Tourelles, Voves, etc. Conscient de l'importance du « comité des loisirs » pour le moral et la cohésion des internés, Georges Cogniot n'est cependant pas l'inventeur exclusif de ces activités à Compiègne, comme il semble le faire entendre.

Lui-même est « relevé de ses fonctions » de doyen « par décision supérieure » le 10 juin 1942 et remplacé par Georges Varenne, militant communiste pour lequel est sans doute créée la rumeur qu'il a rejoint la collaboration afin d'obtenir son agrément par la direction allemande du camp : « Les communistes le font passer pour déatiste, d'autres le considèrent comme un type qui fera régner la justice. » (journal de Lucien Colin, p. 68).

Le 31 janvier, Julien Villette dédie un dessin à sa sœur Marcelle : « Oui, je veux évoquer ce triste jour d'hiver, car il vient fêter l'être qui m'est si cher »

L'évasion des 19 communistes

Dans la nuit du 21 au 22 juin 1942, peu avant le départ du premier convoi de déportés politiques depuis Compiègne, le 6 juillet, un tunnel conçu, creusé et aménagé par un groupe d'internés a permis l'évasion de 19 militants, dont Georges Cogniot et André Tollet. Notoirement connus pour leur importante activité syndicale et Cogniot étant même en disgrâce auprès de la direction du camp, ils pouvaient craindre de faire partie de la prochaine « charrette » de fusillés.

Condition essentielle du succès, le secret entourant la mise en œuvre de ce tunnel n'a été révélé qu'à un nombre très limité de militants aguerris, qui se sont cooptés. Leur cercle s'est cependant élargi à quelques techniciens - notamment des mineurs de fond - qui savaient qu'ils ne pourraient pas l'utiliser eux-mêmes lors de la première évasion (une deuxième étant supposée possible le lendemain). Quelques camarades ayant deviné ce qui se tramait

ont spontanément apporté leur aide à un moment ou à un autre, sans demander davantage d'explication.

Cette histoire dans l'histoire est trop longue pour être détaillée ici. Quatre récits de cette évasion ont été publiés par trois de ses protagonistes :

- Georges Cogniot, *L'Évasion, récits*, éditions

Raison d'Être, Paris 1947, réédité par les Éditeurs Français Réunis, Paris 1952. Dans ce "récit" avec "reconstruction" romanesque, tous les patronymes, les dates et plusieurs circonstances étant modifiés, il est difficile de déceler ce qui relève du témoignage de ce qui relève de la fiction.

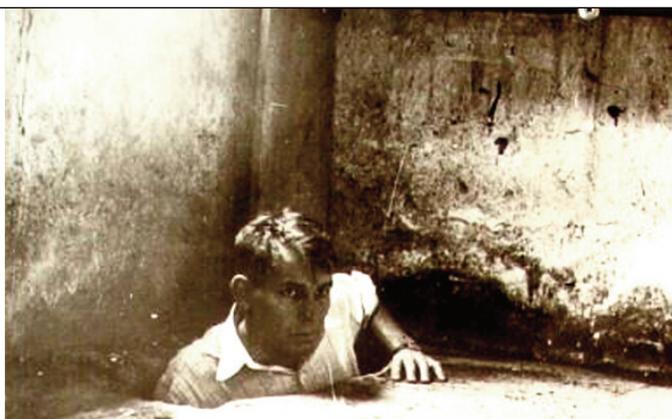
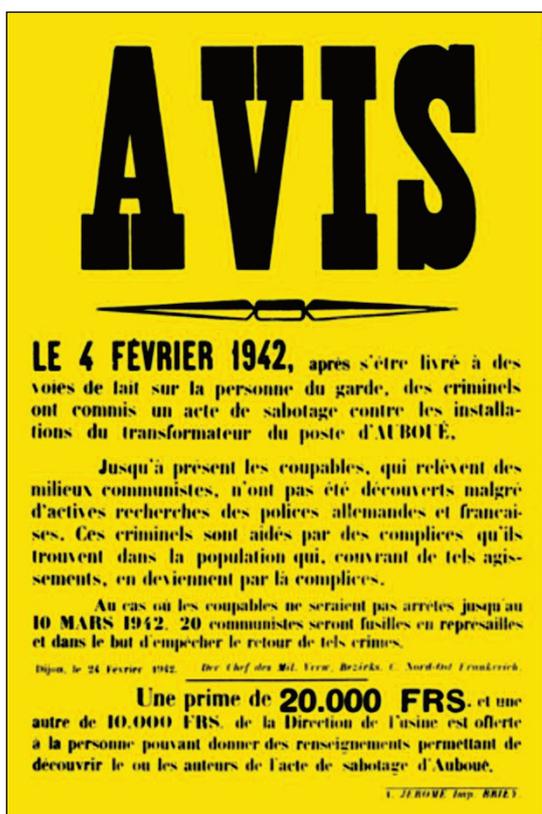
- Charles Désirat, *Pour reprendre le combat, nous nous sommes évadés de Compiègne le 22 juin 1942*, préface d'André Tollet, éditions du Secours Populaire Français, sans date.

- André Tollet, *Le Souterrain*, éditions sociales, collection "souvenir", Paris 1974, pages 110 à 161.

- Georges Cogniot, *Parti pris, 55 ans au service de l'humanisme réel*, tome 1 - *D'une guerre mondiale à l'autre*, éditions sociales, Paris 1976, pages 471 à 490. Cogniot réagit manifestement aux deux témoignages précédents en corrigeant quelques informations données par leurs auteurs. Par exemple, il insiste sur le rôle joué par Maurice Lecointe (p. 487), « inlassable animateur, (...) boute-en-train... » dont l'« énergie (...) a tout soutenu, au moins dans la première phase », alors que Tollet ne mentionne celui-ci qu'une seule fois (p. 135) : on en vient à se demander s'il n'existe pas un conflit de personnalité ou d'autorité entre les deux hommes (Cogniot l'intellectuel et Tollet l'ouvrier)....

Une autre controverse est possible avec André Poirmeur qui indique (p. 127) que cinq partisans de Compiègne ayant été informés du projet d'évasion se relayèrent en vain « auprès de la sortie du souterrain » les nuits des 18, 19 et 20 juin, alors qu'aucun des évadés n'évoque cette possibilité d'un appui extérieur.

Est-ce que, sur les onze évadés rescapés de la guerre, d'autres ont témoigné, même ponctuellement, par de simples articles ?



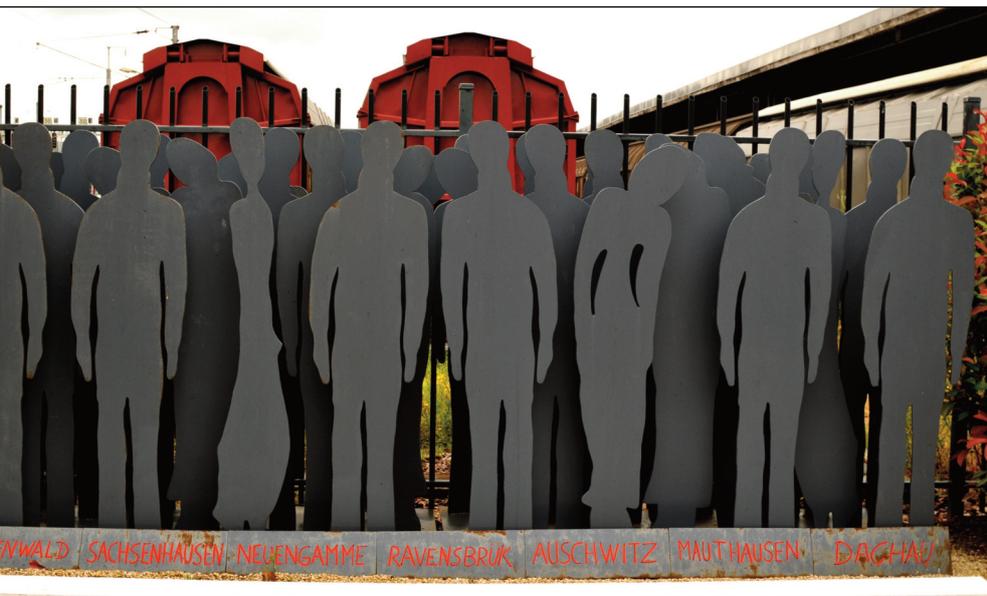
Le bombardement de « représailles »

Les trois auteurs (Cogniot, Désirat, Tollet) - qui, en l'occurrence, ne sont plus témoins, puisqu'étant alors loin du camp, avec des préoccupations immédiates de fugitifs - désignent le bombardement du camp survenu dans la nuit suivant leur évasion comme une mesure de représailles de l'armée allemande contre les détenus.

Georges Cogniot, premier à développer cet argument

en 1947, se montre plus mesuré en 1974 : « J'ai toujours entendu dire qu'après notre évasion, dans la nuit du 22 au 23 juin, les Allemands, en guise de représailles, firent bombarder le camp par avion. » Marcel Cimier, qui était resté dans le camp, reprend cette hypothèse dans ses souvenirs, mais quinze ans après les faits, après que celle-ci ait circulé.

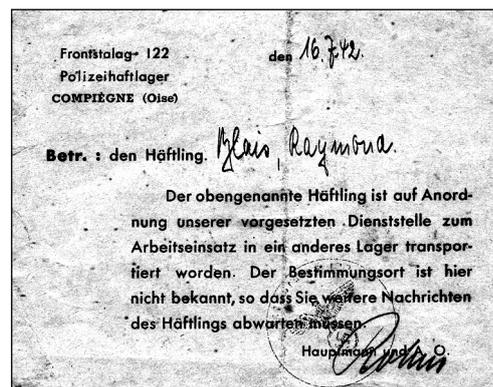
Or, moins d'un mois plus tôt, le 29 mai 1942, les internés sont réveillés par le bombardement aérien d'une usine située « à quelques centaines de mètres du camp et dont la toiture a visiblement souffert », selon François Montel, (p. 56). Et Lucien Colin ajoute : « Des éclats sont tombés dans la cour. », (p. 62). C'est dire qu'il existe au moins un précédent dans le secteur... Par ailleurs, Royallieu est une caserne militaire avec des soldats allemands comme gardiens et probablement quelques véhicules vert-de-gris, voire avec un drapeau à croix gammée dans le secteur administratif : une méprise concernant son usage peut en faire un véritable objectif pour l'aviation anglaise (qu'on pense au sort du Cap Arkona...).



Le convoi d'otages communistes

Les internés du camp des communistes sont informés de leur transfert en Allemagne quelques jours avant le départ, à l'occasion d'un examen, soi-disant médical. Emmanuel Michel : « ... je fus convoqué pour passer une visite médicale. Je fus reconnu "bon". On m'apprit que j'allais aller "travailler en Allemagne" ». Lucien Colin écrit : « Dimanche 28 juin [...] On vient appeler tous les types dont les noms commencent par A et B. C'est pour passer la visite médicale sommaire par le docteur allemand, alors tout le monde a compris de quoi il s'agit. Le départ est proche : il faut des travailleurs en Allemagne... ». Puis une commission spéciale arrive au camp pour l'ultime sélection. Lucien Colin, à la date du 1^{er} juillet : « Il semble que la commission est là pour des vieux ou des anciens. 1300 partiront en Allemagne. » La plupart en sont contrariés à cause de la perspective d'éloignement annulant toute possibilité de visite, mais ne l'appréhendent guère davantage : ouvriers qualifiés pour une grande majorité, ils pensent que l'occupant veut exploiter leur précieuse force de travail, alors qu'à Royallieu ils sont contraints à l'oisiveté, à l'exception des corvées et des activités qu'ils se sont données. Ils

peuvent même imaginer partir dans le cadre de la Relève - retour d'un prisonnier de guerre français contre le départ en Allemagne de trois ouvriers spécialisés - exigée par Fritz Sauckel, chargé par Hitler de pourvoir l'industrie du Reich en main-d'œuvre recrutée dans les pays occupés et annoncée par Pierre Laval dans un discours prononcé le 22 juin 1942 à la gare de Compiègne. Plusieurs messages jetés du convoi y font clairement allusion (combien ont eu connaissance de la réalité des camps de concentration dirigés par la SS ?).





La continuité du « camp communiste »

À la fin septembre 1942 (après la déportation du 6 juillet), ils ne sont plus que 611 personnes en détention de police. La proportion de militants communistes est encore très certainement significative. Roger Poujol qui fait partie du triangle de direction du Parti communiste clandestin probablement depuis septembre 1941 est désigné comme

doyen. Il a à ses côtés - entre autres - Lucien Français, également affecté à l'infirmerie. Il faudrait vérifier le parcours et le nombre des "entrants" communistes après cette date...

La fin du « camp des communistes »

Selon Beate Husser - qui ne précise pas l'origine de son information -, c'est à la fin du mois de novembre 1943, que les communistes sont écartés de la direction des détenus, alors confiée à leurs ennemis politiques. La nomination par les autorités allemandes de nouveaux chefs du camp A qui leur sont tout dévoués met fin à cette bonne camaraderie qui liait la plupart des détenus. Ces nouveaux chefs installent un véritable régime policier, avec un chef et un sous-chef policier pour chaque bâtiment et un chef policier du camp qui se trouve, avec le doyen, au sommet de la hiérarchie. « *Le camp perdit sa tranquillité. Une lutte sournoise était ouverte.* » (Dr Paul Lohéac) FS 122, p. 75

Selon un autre témoin, le capitaine Vincent Douce, doyen du camp A en 1944, arborant une tenue d'officier des chasseurs alpins, avec moustaches et gants gris, aurait hurlé lors d'un rassemblement pour l'appel : « *Nous avons mérité la défaite, nous sommes dégénérés.* » Cependant, il est possible que ce renversement de la direction des internés ait eu lieu plus tôt. Dans une note de bas de page de Parti pris, page 486, Georges Cogniot écrit : « *Serge Miller, dans son ouvrage Le Laminoir (Flammarion), fait aussi mention de notre évasion. Il raconte qu'il arriva à Royallieu en janvier 1943 et qu'un détenu plus ancien lui tint ces propos : « ... Tu te méfieras des détenus qui administrent le camp. La plupart sont des anciens doriotistes qui ont eu des histoires avec la Gestapo. Dans le temps, c'était Cogniot, tu sais, le rédacteur en chef de L'Humanité, qui faisait fonction de doyen, mais des intrigues l'ont fait remplacer. Depuis, il s'est évadé avec toute une bande, par un souterrain. Tu pourras aller voir l'endroit, c'est devenu le pèlerinage du camp.* » Si ce sont des doriotistes qui dirigent la vie interne du camp en janvier 1943, ce ne sont donc plus - déjà - les communistes... Mais une direction communiste

clandestine a pu également faire courir un tel bruit afin d'agir plus tranquillement. L'information est donc à vérifier. Il faudrait trouver des témoignages de militants responsables déportés le 24 janvier 1943.

À ce jour, je n'ai connaissance d'aucun témoignage ni d'aucune étude spécifique sur l'organisation du camp A de Royallieu, notamment entre le départ du convoi du 6 juillet 1942 et la fin novembre 1943.

Ce qui a pu assurer une certaine permanence du camp « des communistes », c'est d'abord le poids des internés arrêtés pour ce motif, influant sur la désignation "en interne" du doyen, par cooptation ou par élection restreinte. Roger Poujol, instituteur de Petit-Couronne près de Rouen, entré dans le triangle de direction clandestin du camp après l'exécution de Michel Rolnikas, affecté à l'infirmerie du camp, et qui a succédé à Georges Varenne comme doyen, est lui-même déporté vers le KL Buchenwald le 3 septembre 1943. Garde-t-il son rôle de porte-parole des détenus jusqu'à son départ ? De même, il serait intéressant de connaître les différentes activités officielles ou clandestines qui ont pu se maintenir ou reprendre après le 6 juillet 1942. À l'évidence, l'élargissement de la Résistance - et de la répression - à d'autres couches sociales et politiques de la société française a modifié la composition du groupe des détenus du camp A en la diversifiant. L'accélération du départ des convois au cours de l'année 1943 a nécessairement joué un rôle dans ce renouvellement. La relative stabilité d'organisation existant de fin juin 1941 au 24 janvier 1943 commence probablement à décliner à partir de cette date... mais nous n'avons aucune information sur cette évolution.

Bilan Le 17 août 1944, le dernier convoi transporte 1246 personnes vers le camp de concentration de Buchenwald, en Allemagne.

Le camp est évacué le 26 août 1944. Un convoi de 300 hommes dirigé vers l'Allemagne est libéré à Péronne.

Les recherches menées par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation auprès du bureau des archives des victimes des conflits contemporains du Service historique de la Défense ont permis de répertorier le départ, entre 1942 et 1944, de vingt-six grands convois, auxquels il faut ajouter une douzaine de petits convois. Soit au total, avec les deux premiers convois de déportés juifs, quarante convois. Plus des trois quarts des déportés de France par mesure de répression sont partis de Compiègne, dans 26 transports, du 6 juillet 1942 (le convoi dit des "45000" vers Auschwitz) au 17 août 1944, quasiment à la veille de la Libération de Paris, vers Buchenwald ; ils auront emmené plus de 37 200 hommes et femmes dans les camps du système concentrationnaire.

Un monument, oeuvre du sculpteur Georges Muguet, inauguré en 1972, commémore le souvenir de « 53.000 détenus dont 49.000 furent déportés ».

En 1993, le Premier ministre, Édouard Balladur ayant décidé une restructuration des unités militaires, les 20 hectares du camp de Royallieu sont disponibles ; la décision est prise d'y installer le Mémorial, dont la mise au point prendra plusieurs années ; son inauguration a eu lieu en 2008.



Note de la page 5 : André Poirmeur, résistant, qui fut vice-président du Comité local de libération de Compiègne, décrit le lieu depuis l'extérieur dans son étude Compiègne, 1939-1945 : « Ce camp est bordé à l'est par la route de Paris sur une distance d'environ 425 mètres, à l'ouest par un chemin parallèle de 325 mètres, au sud par un sentier de 400 mètres et au nord par la rue du Mouton, longue de 450 mètres. Un mur l'enferme au sud et à l'ouest. Le long des rues de Paris et du Mouton, le treillage métallique est masqué par une palissade de planches de 3 mètres de hauteur et de nombreuses sentinelles en interdisent l'approche. À l'intérieur du camp, près de la clôture, deux réseaux de fils de fer barbelés et de chevaux de frise de 6 à 8 mètres de largeur forment un no man's land qu'il est dangereux d'aborder. Des pancartes innombrables le rappellent. "Danger ! Si vous approchez des barbelés, la sentinelle fera feu !" Ce n'est pas une plaisanterie car, entre les barbelés et la clôture, les soldats armés circulent dans le chemin de ronde et les sentinelles, mitrailleuse en mains, dont on devine la silhouette dans les miradors, ne s'en feront pas faute. (...)

La grande porte principale, qui est réservée aux Allemands, s'ouvre au centre d'un immense terre-plein de 160 mètres de largeur et de 230 mètres de profondeur autour duquel s'élèvent à gauche les huit bâtiments du camp A, à droite les huit du B, au fond, sur deux files de quatre, les huit du C, tous parallèles à la rue de Paris. »



Camp de Royallieu

Sources

- **Beate Husser, Jean-Pierre Besse, Françoise Leclère-Rosenzweig**, *Frontstalag 122, Compiègne-Royallieu, Un camp d'internement dans l'Oise 1941-1944*, édité par les Archives départementales de l'Oise, Beauvais 2008.
- **Christian Delage**, *Le camp de Royallieu (1941-1944), De l'histoire au Mémorial*, édité par le Mémorial de l'internement et de la déportation, Camp de Royallieu, Compiègne 2008.
- **Irène Michine**, *Le Patriote Résistant* (FNDIRP) février 2007, reprenant certaines informations et témoignages publiés dans le PR de juin 1972.
- **Adam Rutkowski**, *Le camp de Royallieu à Compiègne (1941-1944)*, paru initialement dans *Le monde Juif* n° 104 (oct.-déc. 1981) et n° 105 (jan.-mars 1982), repris dans *Le Camp juif de Royallieu-Compiègne 1941-1943*, collectif de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, éd. Le Manuscrit, collection Témoignages de la Shoah, 2007, p. 383 à 490.
- **François Montel, Georges Kohn**, *Journaux de Compiègne et de Drancy*, présentés et annotés par Serge Klarsfeld, éditions FFDJF, 1999.
- **Benjamin Schatzman**, *Journal d'un interné, Compiègne-Drancy-Pithiviers, 12 décembre 1941-23 septembre 1942*, préface de Serge Klarsfeld, Fayard, 2006.
- **Jean Hoen**, *De Compiègne à Buchenwald, "Frontstalag 122" (un camp de concentration en France)*, imprimerie Bourg-Bourger, Luxembourg, 1946.
- **André Poirmeur**, *Compiègne 1939-1945*, édition à compte d'auteur, imprimerie Telliez, Compiègne, 1968.
- **Claude Chassepot**, *cahier commencé à Royallieu le 22 août 1941*, archives du Musée de la Résistance Nationale (MRN), Champigny-sur-Marne.
- **Gilbert Conrairie**, *Journal d'un consigné administratif*.
- **Pierre Monjault**, *Quatre années de souffrances pour rester français*, témoignage transcrit par Lucie Kerjolon.
- **Alphonse Mérot**, notes dans son *cahier d'algèbre*.
- *Témoignages sur Auschwitz*, ouvrage collectif, édition de l'Amicale des déportés d'Auschwitz, Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes, Paris 1946.
- **Lucien Colin**, journal, et **Marcel Cimier**, *Les incompris*, souvenirs 1957-1958, Cahiers de Mémoire : Déportés du Calvados, textes édités et présentés par Béatrice Poulle, conservateur aux Archives du Calvados, édité par le Conseil général du Calvados, Direction des Archives départementales, 1995.
- **Le camp juif de Royallieu-Compiègne 1941-1943** (journaux de sept internés), collection Témoignage de la Shoah, éditions Le Manuscrit, Paris 2007

Association Mémoire Vive des convois des « 45000 » et des « 31000 » d'Auschwitz-Birkenau

Contact et commande de publications :Yvette Ducastel.....☎ : 01 47 25 02 72.....mail : yvette.ducastel@orange.fr
Contact exposition :Jean-Marie Dusselier...☎ : 01 34 89 47 46.....mail : jmdusselier@orange.fr
Site internet :http://www.memoirevive.org/

Nous remercions l'artiste peintre Francine MAYRAN qui nous a autorisé à illustrer ce dossier avec des photos de certaines de ses oeuvres (couverture, pages 7,12,17)
 Site internet de Francine MAYRAN : http://www.fmayran.com/sitev4/accueil.html



www.defense.gouv.fr/memoire
www.defense.gouv.fr/educadef
www.cheminsdememoire.gouv.fr
www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

